



RÈGLEMENT de la Bourse aux Jouets et Puériculture du 4 octobre 2026

Article 1 : La manifestation dénommée « Bourse aux Jouets et Puériculture » organisée par l'AGEC se déroulera le 4 octobre 2026.

Article 2 : La Bourse aux Jouets et Puériculture est ouverte uniquement aux particuliers. Les participants devront retourner à l'adresse indiquée :

- La présente fiche d'inscription dûment remplie et signée (recto-verso)
 - Une photocopie de la carte d'identité (recto-verso)
 - Le paiement correspondant à la réservation, soit 6 € par table.
- Chèques à l'ordre de : AGEC.

Article 3 : Les participants seront inscrits sur un registre rempli par les organisateurs.

Article 4 : L'installation des exposants se fera de 8h à 9h. Le numéro de la table sera communiqué lors de l'installation. Les tables et chaises seront fournies, tout mobilier extérieur est interdit (ex : portant, ...).

Article 5 : Le désistement de l'exposant le jour de la manifestation, ne donnera droit à aucun remboursement.

Article 6 : Chaque exposant s'engage à respecter les consignes de sécurité qui lui seront données par les organisateurs. Tous les emplacements devront être tenus dans un parfait état de propreté. Il est interdit d'abandonner des papiers, cartons ou quelque objet que ce soit. Les objets non vendus ne pourront être laissés sur place.

Article 7 : Les enfants des exposants devront en permanence être en présence d'une personne majeure et resteront sous son entière responsabilité.

Article 8 : Les organisateurs se dégagent de toute responsabilité en cas de vol, perte ou détérioration sur les stands (objets exposés, voitures,...). Les participants reconnaissent être à jour de leur assurance responsabilité civile.

Article 9 : Les organisateurs se réservent le droit d'annuler la manifestation en cas de force majeure.

Fait à Metz, le :

Signature précédée de la mention :
« *Lu et approuvé* »



4^e Bourse aux Jouets et Puériculture - BULLETIN D'INSCRIPTION
Dimanche 4 octobre 2026

Je soussigné·e,

Nom : Prénom :

Né·e le : / / à (Ville) :

Département ou Pays :

Adresse (N° + Rue) :

Code Postal : Ville :

Téléphone :

(Portable pour pouvoir vous joindre avant et pendant la manifestation)

E-mail :

Déclare sur l'honneur :

- Ne pas être commerçant·e.
- Ne vendre que des objets personnels et usagés (article L310-2 du Code de Commerce).
- La non-participation à plus de 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile (article R321-9 du Code Pénal).
- Avoir pris connaissance du règlement de la manifestation et m'engager à m'y conformer.
- Accepter que l'installation se fasse uniquement à partir de 8h00 et jusqu'à 9h00 et que la désinstallation se fasse à partir de 16h.
- Ne pas abandonner ses invendus sur place à l'issue de la manifestation.

Ci-joint :

- Règlement de € pour réservation de table·s soit 6 € par table.
- Copie recto-verso de ma carte d'identité/passeport/carte de séjour.

Fait à

Le : / /

Signature :

Bulletin d'inscription à déposer ou envoyer à :

Espace Corchade 37 Rue du Saulnois 57070 Metz-Vallières
evenements@corchade.fr

Accompagné de votre règlement ainsi que d'une copie de votre pièce d'identité

Conformément au Règlement Général sur la protection des données, l'AGEC a mis en place des mesures concernant le traitement des données personnelles collectées par le biais des formulaires que vous renseignez. L'AGEC s'engage à ne pas les communiquer à d'autres entités, entreprises ou organismes à l'exception du Tribunal d'Instance de Metz.

AGEC Association de Gestion et d'Animation de l'Espace Corchade